



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 801-01-2024 ET 807-00-2024

Avis est par les présentes, donné par le soussigné, qu'à la séance extraordinaire du 9 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT 801-01-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 801-00-2023 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR DIVERS BIENS ET SERVICES RENDUS À LA VILLE AFIN DE MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE

RÈGLEMENT 807-00-2024 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Ces règlements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé à l'Hôtel de Ville au 575, rue Principale, à Saint-Amable, pendant les heures régulières de bureau ou en en faisant une demande par écrit, soit par courriel à greffe@st-amable.qc.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe / à l'attention de la greffière
575, rue Principale
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

Les règlements seront aussi disponible très prochainement sur le site WEB de la ville à : <https://www.st-amable.qc.ca/ville/administration/reglements-municipaux>

Saint-Amable, ce 10^e jour de décembre 2024.

Maxime Dupuis
Greffier adjoint